

Spritzbeton – Teil 1: Begriffe, Festlegungen und Konformität

Sprayed concrete – Part 1: Definitions, specifications and conformity

Béton projeté – Partie 1: Définitions, spécifications et conformité

La norme européenne EN 14487-1:2005, complétée par l'avant-propos national et l'annexe national, a le statut d'une norme suisse.

En suisse la présente EN est de la compétence du groupe suisse CEN/TC 104 «Béton et produits relatifs au béton».

Numéro de référence:
SN EN 14487-1:2005 F

Éditeur:
Société suisse des ingénieurs
et des architectes
Zurich

Valable dès: 01.01.2008

ICS 91.100.30; 01.040.91

Version Française

Béton projeté - Partie 1: Définitions, spécifications et conformité

Spritzbeton - Teil 1: Begriffe, Festlegungen und Konformität

Sprayed concrete - Part 1: Definitions, specifications and conformity

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 25 mai 2005.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos.....	3
Introduction	4
1 Domaine d'application.....	5
2 Références normatives	5
3 Termes et définitions.....	7
3.1 Composants du mélange	7
3.2 Produit	8
3.3 Procédés	9
3.4 Propriétés	9
3.5 Exécution.....	10
3.6 Opérateurs.....	11
3.7 Essai et inspection	11
4 Classification.....	11
4.1 Consistance du mélange mouillé.....	11
4.2 Classe d'exposition	11
4.3 Béton projeté jeune	12
4.4 Résistance à la compression	13
4.5 Béton projeté renforcé par des fibres.....	13
5 Exigences relatives au béton projeté	14
5.1 Exigences relatives aux constituants.....	14
5.2 Exigences relatives à la composition du béton projeté	14
5.3 Exigences relatives au mélange de base	16
5.4 Exigences relatives au béton projeté frais.....	16
5.5 Exigences relatives au béton projeté durci	16
6 Spécification du béton projeté	18
6.1 Généralités	18
6.2 Données pour la spécification des mélanges à propriétés spécifiées	18
6.3 Données pour la spécification des mélanges à composition prescrite.....	19
7 Evaluation de la conformité.....	19
7.1 Généralités	19
7.2 Catégories d'inspection	20
7.3 Essais préalables à la projection	20
7.4 Contrôle de production	22
7.5 Critères de conformité	26
Annexe A (informative) Recommandations relatives aux définitions, à la spécification et à la conformité du béton projeté	29

Avant-propos

La présente Norme européenne (EN 14487-1:2005) a été élaborée par le Comité Technique CEN/TC 104 «Béton, performance, production, mise en oeuvre et critères de conformité», dont le secrétariat est tenu par DIN.

La présente Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en mai 2006, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en décembre 2007.

La présente Norme européenne est fondée sur l'EN 206-1. Du fait de leur importance, certains articles applicables au béton projeté font référence à l'EN 206-1. D'autres articles ont été modifiés pour satisfaire aux exigences spécifiques au béton projeté.

La présente Norme européenne ne peut être utilisée qu'en association avec les normes produits relatives aux constituants (ciment, granulats, additions, adjuvants et eau de gâchage) et aux méthodes d'essai applicables au béton projeté qui constituent les normes énumérées ci-après. Pour cette raison, la date limite de retrait des normes nationales (DOW) en contradiction avec le présent document est déterminée par le TC 104 pour décembre 2007.

EN 197-1, *Ciment – Partie 1 : Composition, spécifications et critères de conformité de ciments courants*

EN 450-1, *Cendres volantes pour béton – Partie 1 : Définition, spécifications et critères de conformité*

EN 12620, *Granulats pour béton*

EN 1008, *Eau de gâchage pour bétons - Spécifications d'échantillonnage, d'essais et d'évaluation de l'aptitude à l'emploi, y compris les eaux des processus de l'industrie du béton, telle que l'eau de gâchage pour béton*

EN 934-2, *Adjuvants pour béton, mortier et coulis – Partie 2 : Adjuvants pour béton - Définitions, exigences, conformité, marquage et étiquetage*

EN 934-5, *Adjuvants pour béton, mortier et coulis – Partie 5 : Adjuvants pour bétons projetés - Définitions, exigences et conformité*

EN 934-6, *Adjuvants pour béton, mortier et coulis – Partie 6 : Échantillonnage, contrôle et évaluation de la conformité*

EN 13263-1, *Fumée de silice pour béton – Partie 1 : Définitions, exigences et critères de conformité*

EN 14487-2, *Béton projeté – Partie 2 : Exécution*

EN 14488 (toutes les parties), *Essais pour béton projeté*

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.